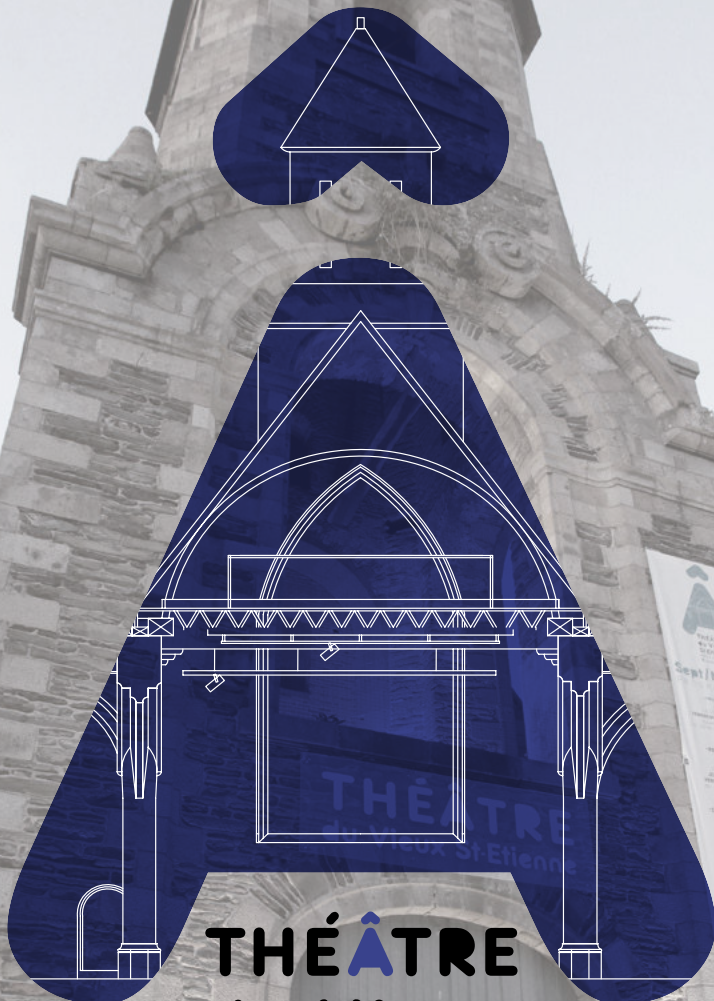


# GUIDE DE RÉSERVATION



## THÉÂTRE du Vieux St-Etienne

Mise à jour janvier 2025

# Sommaire

Théâtre du Vieux Saint-Etienne .....	p. 3
Caractéristiques du théâtre .....	p. 4
Superficie des locaux disponibles .....	p. 6
Scène .....	p. 6
Conditions d'utilisation .....	p. 6
Modalités de réservation .....	p. 8
Tarifs de location .....	p. 11
Infos pratiques et accès .....	p. 12



# Théâtre du Vieux Saint-Etienne

Situé au cœur du centre-ville de Rennes dans une église reconstruite au 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles (ce qui en fait l'un des rares vestiges de l'architecture religieuse de la Renaissance à Rennes) puis au 18<sup>e</sup> siècle et désacralisée en 1791, le Théâtre du Vieux Saint-Etienne est aujourd'hui dédié au spectacle vivant. L'édifice est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1926. Propriété de la Ville de Rennes depuis 1969, il est depuis 1985 utilisé comme salle de spectacle. Grâce à son architecture exceptionnelle, sa superficie et sa hauteur, il est prisé par les associations et festivals rennais pour y organiser des événements artistiques et culturels sur la période estivale, d'avril à octobre exclusivement.

# Caractéristiques du théâtre

## Adresse :

14 rue d'Échange – 35000 Rennes

## Transports :

Contribuons à préserver notre environnement. Pour accéder au Théâtre du Vieux Saint-Etienne situé en centre-ville, nous vous recommandons de privilégier des transports doux :

- Métro : Ligne a : Sainte-Anne + 4 minutes à pied / Ligne b : Sainte-Anne + 4 minutes à pied
- Vélo : Borne de station STAR : Sainte-Anne + 4 minutes à pied. Il est aussi possible de garer son vélo en face du Square Claude Ligot
- Parking : Parc Relais : Villejean-Université + 5 minutes en métro + 4 minutes à pied

**Nature :** ERP Type L 3<sup>e</sup> catégorie

**Jauge maximum debout :** 320

**Jauge maximum assise (gradins) :** 206

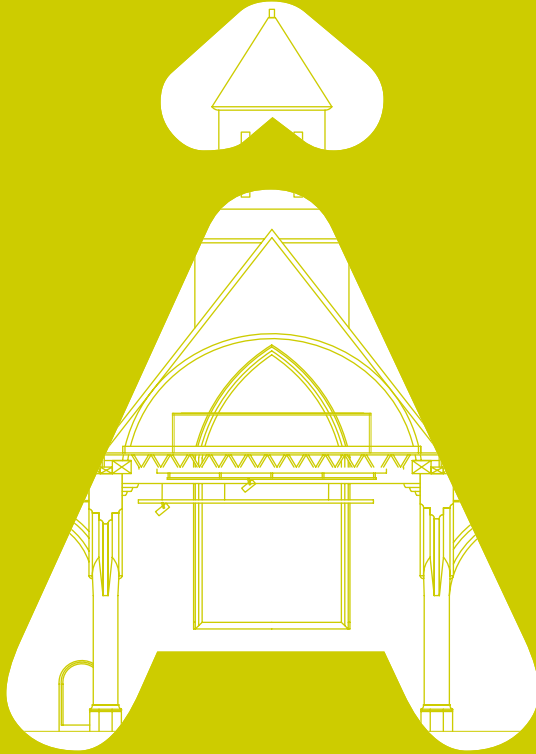
**Horaires :** Fin du spectacle : 22h15 ; sortie public : 22h30 ; fermeture du théâtre : 23h

## Accessibilité :

- PMR : Salle, scène et loges (RDC).
- Rennes place l'accessibilité au cœur de ses priorités. C'est pourquoi les salles municipales sont conçues pour être inclusives, en offrant un accueil de qualité à toutes et tous, dans le respect de la diversité et des différences de chacun et chacune.

Retrouvez la fiche technique du Théâtre en cliquant sur ce lien →





# Superficie des locaux disponibles

- Parking : Possibilité de réserver des places rue d'Échange (coût supplémentaire de 72 euros)
- Nartex : 17 m<sup>2</sup>
- Accueil : 35 m<sup>2</sup>
- Salle : 146 m<sup>2</sup>
- Scène : 123 m<sup>2</sup>
- Loges 1 : 47 m<sup>2</sup>
- Loges 2 : 47 m<sup>2</sup>
- Sanitaires : 14 m<sup>2</sup>

## Scène

- Hauteur (par rapport au parterre) : 7.20m en avant-scène, 7m en fond de scène
- Ouverture de cadre : 8.20m
- Profondeur : 15m
- Hauteur sous perches : 7m maximum
- Possibilité de monter un plancher (coût supplémentaire à prévoir)

## Loges

19 personnes, douches et WC au rez-de-chaussée

# Conditions d'utilisation

## Billetterie et carte Sortir !

- La structure organisatrice gère sa billetterie, réservations, préventes, ventes sur place, invitations, impression des billets...
- En cas de billetterie payante, l'organisateur devra proposer un tarif Sortir ! permettant une accessibilité aux personnes bénéficiant du dispositif. Pour ce faire, il prendra contact avec l'Apras gestionnaire du dispositif en lien avec la direction de la culture.
- Pour chaque manifestation, dix places seront réservées par l'organisateur et laissées à la disposition de la direction de la culture qui en déterminera la répartition. Dans le cadre d'une série de représentations, le nombre de places mis à disposition ne pourra excéder 1% de la totalité des jauges prévues.

## Horaires d'ouverture au public

L'ouverture et l'accueil du public sont assurés par l'organisateur de l'évènement en lien avec le régisseur de site, le SSIAP et les agents de sécurité.

L'ouverture de la billetterie devra se faire suffisamment en amont de la représentation pour que le public pénètre sans précipitation ni bousculade dans la salle.

### Horaires :

- Fin du spectacle : 22h15
- Sortie public : 22h30
- Fermeture du théâtre : 23h
- L'éventuelle buvette temporaire devra fermer à 22h.

## Sécurité et technique

- Dossier de sécurité : dans le cas où la manifestation nécessiterait un réaménagement important de la salle ou présenterait des risques non prévus par le règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP de type L ou à la demande de l'exploitant, un dossier de sécurité devra être constitué par l'organisateur et envoyé à l'exploitant au moins deux mois à l'avance.

- Fiche technique : La structure organisatrice s'engage à prendre connaissance de la fiche technique concernant les locaux et à respecter la réglementation y étant liée : plans des locaux, puissance électrique, plan d'évacuation, descriptif des installations scéniques.

- Armoires électriques : L'accès au TGBT et l'intervention sur les armoires électriques sont interdits à toute autre personne que les techniciens habilités par la Ville.

- Chauffage : il est interdit dans le théâtre. Des plaids peuvent être mis à disposition. La mise en route et l'extinction du chauffage dans les loges sont faites exclusivement par le service de la Ville de Rennes missionné.

## Bruit et nuisances sonores

La structure organisatrice veille au respect de la réglementation contre le bruit et les nuisances sonores. Le son est limité à 97 db.

## Petite licence de restauration occasionnelle

La structure organisatrice devra faire une demande de débit de boissons temporaire (buvette) autorisant la vente de boissons de groupe III : bière, cidre, vin. Cette demande est à déposer un mois minimum avant l'évènement.

## Nettoyage

À son départ, la structure organisatrice devra laisser les locaux dans un état de propreté convenable et de rangement correct. Les déchets, papiers, gobelets et tout objet voués à la destruction ou au recyclage devront être mis dans des containers prévus à cet effet ou évacués. En cas de non-respect de cet engagement la Ville de Rennes se réserve le droit de facturer un forfait ménage de 130 €.

## Square Claude Ligot

Toute occupation du square Claude Ligot devra faire l'objet d'une demande d'occupation spécifique. Aucune installation ne pourra être mise en place sans l'accord du gestionnaire.

## Stationnement


Il se fera dans le parking prévu à cet effet rue d'Échange. Les véhicules devront être évacués à la fin de la période d'occupation du Théâtre du Vieux Saint-Etienne. Le stationnement sur le square Claude Ligot est interdit.

## Eco-responsabilité

Les utilisateurs du Théâtre du Vieux Saint-Etienne doivent respecter les engagements autour du développement durable via le dispositif d'Eco responsabilité créé par la Ville de Rennes. Adapté aux réalités de chacun et chacune, le dispositif incite les acteurs à favoriser l'économie circulaire et responsable ; et de renforcer la solidarité. Circuits courts, vaisselle réutilisable, accessibilité... L'équipe de la direction de la culture est à votre disposition pour vous accompagner.

## Protocole sanitaire

Il appartient à la structure organisatrice de prendre toutes les mesures nécessaires concernant le respect du cadre sanitaire en vigueur à la date de son évènement, tant vis-à-vis du public que du personnel.

Retrouvez le règlement intérieur en cliquant sur ce lien → 

## Modalités de réservation

Le Théâtre du Vieux Saint-Etienne est une salle municipale, gérée par la Direction de la culture de la Ville de Rennes. Elle est disponible à la location selon les modalités suivantes :

### Qui ?

- Associations
- Entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS)
- Entreprises du spectacle




## Quoi ?

- Manifestations à caractère artistique et culturel, ouvertes au public
- Conférences

## Quand ?

- La demande doit être réalisée au minimum 3 mois avant votre événement et au maximum 8 mois en amont. Le théâtre est fermé de la mi-octobre à début avril.

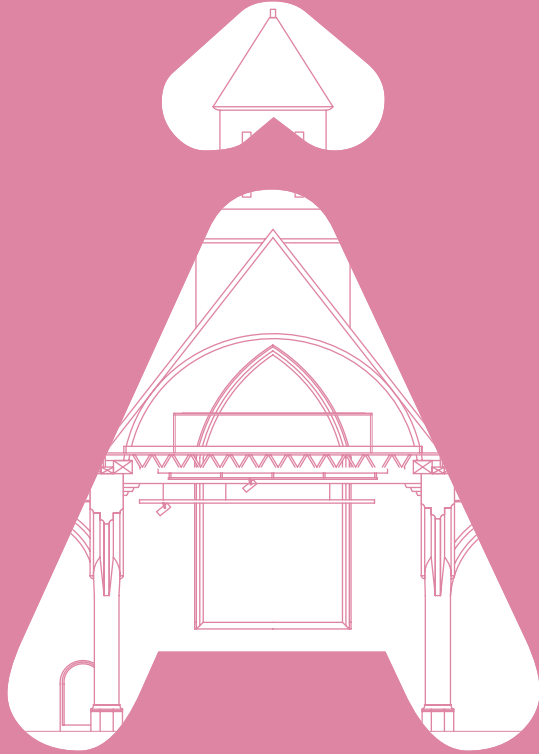
## Comment ?

1. Votre demande de réservation doit être renseignée via le formulaire en ligne accessible depuis ce lien → 
2. L'équipe de la salle procèdera dans un dialogue avec vous à la vérification de votre demande, à sa faisabilité technique ainsi qu'à la vérification de la disponibilité de la salle.
3. Vous êtes informé de la décision, d'accord ou de refus, par mail.
4. Si votre demande de réservation est acceptée, l'équipe de la salle vous transmettra une convention de mise à disposition accompagnée d'annexes, dont un devis à renvoyer signés et accompagnés des pièces obligatoires.
5. Enfin, vous recevrez la facture après la réalisation de votre manifestation.

## Tarification location du Théâtre

Les tarifs de location sont calculés sur la base d'un forfait défini selon le type de la structure organisatrice et la nature de la manifestation. Ils pourront être majorés en fonction de la durée et des demandes spécifiques de votre manifestation.





# Tarifs de location

Base de tarifs 2024/2025 susceptible d'une évolution annuelle

Les tarifs A, B et C correspondent à :
A : Association dont le siège social est situé sur une commune de Rennes Métropole
B : Association dont le siège social est hors Rennes Métropole
C : Structure privée

FORFAITS	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C
<b>Forfait 1 – Manifestations culturelles hors festival</b> 1,5 journée de montage/démontage + une ouverture au public	418 €	703 €	2 198 €
<b>Forfait 2 – Formes légères</b> 1 journée montage/démontage + ouverture au public	363 €	604 €	1 978 €
<b>Forfait 3 – Ouverture jauge réduite</b> une « ouverture publique » jauge réduite (exposition, réunion...)	132 €	219 €	658 €
BASE FESTIVAL			
<b>Soirée «ouverture public»</b> Durée 6 heures maximum	263 €	439 €	1 428 €
<b>Journée montage/démontage</b> journée de 9h maximum pour un technicien	98 €	165 €	439 €
FRAIS ANNEXES			
Un technicien supplémentaire (4 heures)	44 €	72 €	142 €
Un SSIAP supplémentaire (4 heures)	54 €	82 €	165 €
Un nettoyage intermédiaire	100 €	125 €	150 €
Forfait ADS (4h)	90 €	90 €	90 €

Les tarifs indiqués sont hors taxe, TVA à 20%

## Débit – Modalités de calcul :

- Pour une annulation annoncée moins de 3 semaines avant la date, le montant du débit sera égal à 30 % de la facture.
- Pour une annulation annoncée moins de 10 jours avant la date, paiement de la totalité de la facture.

# THÉÂTRE du Vieux St-Etienne



## INFOS PRATIQUES & ACCÈS

### Accès

Métro ligne a – arrêt "Sainte-Anne" ou "Anatole France"

Métro ligne b – arrêt "Sainte-Anne"

### Réservations

Les réservations des places sont directement prises en charge par chaque organisateur de spectacle.

### Horaires d'ouverture

Ouverture des portes une demi-heure avant le début de la représentation.

### Coordonnées

14 rue d'Échange – 35000 Rennes

T. 02 23 62 18 48 – [salledelacite@ville-rennes.fr](mailto:salledelacite@ville-rennes.fr)